

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Les Chevaucheurs des Alpes sur la commune principale de l'AIOT 222 Route de thonon 74500 Champanges.

La référence de votre dossier est A-3-NZ8EHM8AG et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/07/2023 à 21h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **45021441600247**

Organisme : **CABESTAN**

Fonction : **Conseiller bâtiments d'élevage**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **85312603500023**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Les Chevaucheurs des Alpes**

Description des activités :

L'exploitation est située au 222, route de Thonon, commune de Champanges. Actuellement l'exploitation est concentrée sur l'élevage de chiens de race (principalement Stter Irlandais) avec un peu de prise en pension. Le cheptel s'élève à une vingtaine de chiens de plus de 4 mois. Ils sont logés dans 3 enclos équipés de niches. Le site bénéficie aussi de 2 parcs de détente. Les mises bas se font dans un local isolé au sous sol de la maison. Les déjections sont recueillies manuellement journallement. Les eaux de lavage ou pluviales tombant sur les courettes ne sont pas collectées. Le tiers le plus proche est à plus de 100 mètres des enclos. Le cours d'eau le plus proche s'écoule à 72 mètres de la parcelle où sont implantées les installations. L'espace entre le cours d'eau et l'exploitation est entièrement boisé. PROJET _ Il s'agit d'agrandir le cheptel pour le porter à 48 chiens de plus de 4 mois. Il est donc prévu la création d'un bâtiment de 12 boxs avec zone extérieure pour 24 chiens. 2 fosses toutes eaux seront installées pour le traitement des eaux souillées des aires bétonnées. Le bâtiment à construire sera installé à 100 mètres des tiers les plus proches.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **222 Route de thonon 74500 Champanges**

X : 973095

Y : 6592719

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2120	2120-3	Elevage de chiens	Animaux 48 Animaux	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Il s'agit des eaux de lavage des parties bétonnées des enclos ainsi que des eaux pluviales tombant sur ces zones bétonnées et qui sont susceptibles d'être souillées.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Les eaux résiduaires sont rejetées dans 2 fosses septiques à installer au moment de la réalisation du projet.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Eaux très peu chargées (voir ci-dessus), les déjections canines sont retirées manuellement tous les jours pour garder les enclos propres. Ces déjections sont ensuite compostées et valorisées au jardin.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- sacs d'aliments : déposés en déchetterie, - produits de traitement : emballage et flacons restitués au vétérinaire. - bidons, autres plastiques : déposés en déchetterie

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La borne incendie la plus proche est située en bordure de voirie à 180 mètres de l'installation. L'acquisition d'un extincteur est prévue à l'issue de la construction.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Gaggero_mandatdepotsigne.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Gaggero_plansmasse.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Gaggero_projet_plan-des-installations.pdf